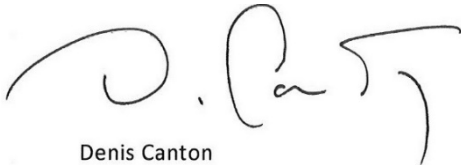


<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT Séance du 4 avril 2017</p>

1. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 1.1 Point sur l'aménagement des Berlingo (réponse de la Direction aux préconisations actées au CHSCT du 21 décembre 2016).
- 1.2 Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux.
- 1.3 Point sur les difficultés liées aux visites médicales obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain.
- 1.4 Point sur l'état des lieux des visites médicales obligatoires en province.
- 1.5 Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS.
- 1.6 Point sur l'appel d'offre concernant les téléphones portables professionnels ainsi que l'opérateur choisi.
- 1.7 Situation du district commercial de l'agence de Nice (*point 7, DP du 7 mars 2017*) ;
 - 1.7.1 Tout le personnel commercial de l'agence a-t-il été entendu par le Préventeur ? Quel en est le retour ?
 - 1.7.2 Quelles solutions la Direction va-t-elle apporter face à cette situation de « point de non-retour » entre l'équipe commerciale de Nice et le manager, actuellement en arrêt maladie ?
 - 1.7.3 Quelles sont les aides dont va bénéficier le BDM, et ancien RRV de Nice, à qui il a été demandé de reprendre temporairement la gestion de l'équipe de Nice ?
- 1.8 Secteurs géographiques des commerciaux (*point 10, DP du 7 février 2017 et point 8, DP du 7 mars 2017*) ;
 - 1.8.1 La Direction de Canon France nous a répondu que la notion de « secteur partiel » était constante dans l'entreprise et n'avait rien de nouveau cette année. Or, il semble que la Direction n'ait remonté ses « recherches » que jusqu'au début de 2016. Peut-elle nous confirmer que, pour les vendeurs géographiques, cette notion de « secteur partiel » existe depuis des années ?
- 1.9 Trousses médicales de première urgence ;
 - 1.9.1 Combien de trousse de première urgence ont été remboursées aux itinérant-e-s qui ont dû les acheter eux-mêmes sur le site donné par la Direction ?
 - 1.9.2 La date butoir de commande étant limitative, nous demandons à la Direction de renouveler une commande.
 - 1.9.3 Enfin, les responsables N+1 devraient pouvoir commander pour les salarié-e-s ne pouvant acheter sur Internet.

- 2. Abonnement de la société à « Paybyphone »** (cf. annexe point 2).
- 3. Retraits de points sur le permis de salarié-e-s itinérant-e-s ;**
 - 3.1 Cas individuel d'un salarié (cf. annexe point 3) ; point sur ce cas.
 - 3.2 Quelles mesures la Direction envisage de mettre en place pour éviter ce genre de situation ?
 - 3.3 Demande, pour le cas général des salarié-e-s itinérant-e-s, de prise en charge d'un stage de recapitalisation de points.
- 4. Arrêt d'interventions de techniciens sur des produits sur lesquels ils ne sont pas formés.**
(Pour rappel : respect des normes iso 14001).
- 5. Information des salarié-e-s sur le changement concernant les remboursements d'optiques (lunettes)** (cf. annexe point 5).
- 6. Pourquoi tous les managers ne tiennent-ils pas compte des mandats de leurs subordonné-e-s et du temps passé à l'exercice de ceux-ci dans les objectifs EAE ? Il y a-t-il en la matière une politique claire de la Direction qui s'appliquerait à toute l'entreprise ? Peut-on en avoir connaissance ?**
- 7. Arrêt immédiat de comportements déplacés de la part de certain-e-s managers à l'égard de salarié-e-s.**
 - 7.1 Cas numéro 1 (cf. annexe point 7.1).
 - 7.2 Cas numéro 2 (cf. annexe point 7.2).
- 8. Avenir de l'agence de Nantes.**
 - 8.1 Avenir de cette agence suite à la décision du propriétaire de démolir le bâtiment.
 - 8.2 Date de la fin du bail et scénarii envisagés par la Direction (bureau club, autre site, fermeture...).
- 9. Objectif « LEAD » pour les services DG et iP ;**
 - 9.1 Nous demandons le retrait de cet objectif car les clients DG et iP font l'objet d'un suivi particulier de la part du service commercial.
- 10. Que compte faire la Direction en matière de condition de travail des techniciens « grands rouleurs » qui sont équipés de Berlingo ?**



Denis Canton
Délégué Syndical CGT Canon France